

Les règles du prix de l'électricité changent en 2026 : quelles conséquences sur les factures ?

● Instauré en 2011, le dispositif Arenh (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) arrivera à expiration au 31 décembre. Ce système obligeait EDF, l'opérateur historique, à céder une partie de sa production nucléaire annuelle à des industriels très énergivores et à ses concurrents fournisseurs alternatifs au prix bradé de 42 euros le mégawattheure (MWh).

Le système s'arrête. Pour le remplacer, EDF et l'État, son unique actionnaire, ont posé, fin 2023, les bases d'un nouveau mécanisme d'encadrement des prix de vente du nucléaire (appelé post-Arenh).

Dès 2026, l'entreprise publique pourra vendre librement l'intégralité de sa production nucléaire, de gré à gré, soit sur les marchés soit via des contrats conclus avec des entreprises. En contrepartie, un

mécanisme est prévu pour protéger les consommateurs, particuliers comme professionnels, en cas de flambée des prix sur les marchés. Objectif : faire bénéficier aux clients d'un prix proche des coûts de production de l'électricité sortie des 57 réacteurs nucléaires d'EDF, indépendamment des yo-yos du marché.

Pas de redistribution des profits en 2026, selon la CRE

Un mécanisme d'encadrement (Versement nucléaire universel, VNU) prévoit de prélever une taxe sur les revenus d'EDF, lorsque les marchés sont élevés, et de la redistribuer aux consommateurs.

Mardi, la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le gendarme du secteur, a estimé le coût de production du parc nucléaire d'EDF en

exploitation à 60,30 euros/MWh, pour la période 2026-2028. Ce chiffre, augmenté d'une marge qui reste à déterminer, doit servir de base pour calculer les niveaux de taxation de l'énergéticien français. Au-delà d'un premier palier, 50 % des revenus d'EDF dépassant ce niveau seront reversés aux consommateurs. Au-delà d'un deuxième seuil, ce sera 90 %.

Au vu des conditions de marché actuelles, la CRE juge peu probable qu'une redistribution soit activée en 2026. En effet, les cours de l'électricité, qui ont beaucoup baissé, oscillent autour, voire en dessous de 60 euros/MWh, a précisé la présidente de la CRE, Emmanuelle Wargon. Or, ce coût d'approvisionnement en électricité représente une part substantielle de la facture d'électricité.

Les factures vont-elles flamber ?

Avec cette réforme, le spectre d'une flambée des factures d'énergie a refait surface dans le débat public. L'UFC-Que Choisir s'en est inquiétée, en février, en assurant que la réforme entraînerait une « hausse massive » et que la redistribution des profits d'EDF serait « très limitée ». La Commission de régulation de l'énergie se veut rassurante, en soulignant que les consommateurs vont continuer de bénéficier de la baisse des cours de l'électricité sur les marchés.

Si bien que, pour 2026, l'organisme de régulation parie sur une « stabilité » de la facture... en supposant que le gouvernement et le Parlement n'augmentent pas la fiscalité de l'électricité, lors des arbitrages du budget.